

L'action sociale : moteur stratégique de la réalisation des ODD

EL GHMARI Imad (0009-0002-7226-1560)

Enseignant-chercheur

Laboratoire de Recherche en Économie et Management des Organisations (LAREMO)

École Nationale de Commerce et de Gestion – Béni Mellal

Université Sultan Moulay Slimane, Béni Mellal, Maroc

imad.elghmari@usms.ac.ma

EL GHMARI Omar (0009-0004-6148-9783)

Enseignant-chercheur

Faculté des Sciences Juridiques, Économique et sociale – Agadir

Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc

omar.elghmari@usmba.ac.ma

JOUDAR Fadoua (0000-0002-7824-9290)

Enseignante-chercheuse

Laboratoire de Management et des Sciences Économiques et Sociales (LAMSES)

Université Privée de Marrakech, Maroc

Laboratoire de recherche en Économie, Gestion, Management des Affaires (LAREGMA)

Faculté d'Économie et de Gestion – Settlat

Université Hassan 1er, Settlat, Maroc

joudfadoua@gmail.com

HADDIA Hanida

Doctorante

Laboratoire interdisciplinaire de recherche en Économie, Finance et Management des

Organisations (LIREFIMO)

Faculté des Sciences Juridiques, Économique et sociale – Fès

Université Sidi Mohamed Ben Abdelah, Fès, Maroc

Haddia.hanida@usmba.ac.ma

Résumer : Cet article analyse le développement durable comme un concept clé structurant la gestion des enjeux environnementaux, sociaux et économiques contemporains. Il retrace son émergence face aux crises écologiques et sociales, puis examine son évolution à travers les grandes conférences internationales et les cadres d'action tels que l'Agenda 21 et l'Agenda 2030. L'analyse met particulièrement en avant le rôle stratégique de l'action sociale organisée, qui mobilise et coordonne l'État, les ONG, les associations, les entreprises et les citoyens pour relever efficacement les défis posés par les Objectifs de Développement Durable (ODD). Le travail souligne comment cette action sociale agit comme un moteur pour transformer les politiques en initiatives concrètes, favoriser l'inclusion, réduire les inégalités et promouvoir la justice sociale tout en assurant la protection de l'environnement. Enfin, il insiste sur les stratégies nécessaires pour renforcer l'efficacité, la durabilité et l'ancrage social des interventions, positionnant l'action sociale comme un levier central pour la réalisation concrète des ODD.

Mots Clés : Développement Durable, Objectifs de Développement Durable, Action Sociale.

1. Introduction

Le développement durable s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur pour nos sociétés contemporaines, articulant la nécessité de concilier la croissance économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Ce concept a émergé suite à une série de crises environnementales et sociales, mettant en lumière les limites du modèle économique linéaire traditionnel fondé sur une exploitation excessive des ressources naturelles et une consommation effrénée. La formalisation de cette problématique centrale nous conduit à interroger les mécanismes permettant d'assurer un équilibre durable entre les besoins présents et les exigences des générations futures.

L'histoire du développement durable est intrinsèquement liée à une prise de conscience progressive des impacts négatifs des activités humaines sur la planète. Dès le 19^e siècle, les premières alertes environnementales ont révélé des phénomènes tels que la pollution, la déforestation, et la perte de biodiversité. Des événements dramatiques, comme la catastrophe sanitaire de Minamata au Japon dans les années 1950, ont profondément marqué l'opinion publique mondiale, soulignant l'urgence d'intégrer la protection environnementale au cœur des politiques publiques.

Dans ce contexte, des initiatives internationales majeures, telles que la première Journée de la Terre en 1970 et plusieurs Sommets de la Terre organisés par les Nations Unies (à Stockholm en 1972, Rio de Janeiro en 1992, Johannesburg en 2002, et Rio+20 en 2012), ont favorisé la structuration d'un cadre global pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Ces rencontres ont abouti à des engagements internationaux forts, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et plus récemment les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés dans le cadre de l'Agenda 2030.

Par ailleurs, l'action sociale joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre concrète de ces objectifs. Elle vise à prévenir et résoudre les situations de vulnérabilité et d'exclusion, en s'appuyant sur des principes de solidarité, de justice sociale et d'égalité. La coordination entre les acteurs publics, privés et associatifs, ainsi que l'engagement citoyen sont essentiels pour construire une société plus inclusive et respectueuse de l'environnement.

D'où la formalisation de notre problématique centrale en la question principale suivante :

« Comment articuler efficacement les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable pour répondre aux défis mondiaux contemporains, tout en mobilisant l'action sociale afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable ? »

Dans cette optique, cet article s'attache à analyser l'évolution conceptuelle du développement durable, en exposant ses origines, ses fondements et ses enjeux actuels. Il examine également les stratégies d'action sociale face aux défis posés par les ODD, en insistant sur la nécessité d'une approche intégrée pour conjuguer croissance économique, bien-être social et protection écologique. Plus spécifiquement, il met en lumière le rôle central de l'action sociale dans la réalisation concrète des ODD, en tant que levier qui mobilise les acteurs, oriente les ressources et transforme les politiques en actions effectives pour améliorer la qualité de vie, réduire les inégalités et renforcer la durabilité des communautés.

2. Le Développement Durable : Origines, Concepts et Enjeux

2.1. Histoire et apparition du Développement Durable

L'histoire du DD a été marquée par une série de catastrophes et d'événements qui ont révélé les conséquences négatives de l'activité humaine sur l'environnement et la santé.

2.1.1. Les premières alertes environnementales

Les premières alertes environnementales ont marqué le début d'une prise de conscience mondiale concernant l'impact des activités humaines sur la planète. Dès le 19^e siècle, scientifiques et observateurs ont commencé à signaler des problèmes tels que la pollution de

l'air et de l'eau, la déforestation et la perte de biodiversité, posant les bases des politiques environnementales modernes.

- **Problèmes environnementaux avant l'apparition du DD :**

La maladie de Minamata constitue l'une des premières grandes crises sanitaires environnementales reconnues à l'échelle mondiale. Elle est apparue dans les années 1950 dans la ville de Minamata, au Japon. Cette maladie était causée par la pollution marine au mercure déversé par une usine chimique, contaminant les poissons et fruits de mer consommés par la population locale. Les conséquences furent dramatiques : troubles neurologiques graves, malformations congénitales et de nombreux décès. Ce drame a profondément choqué l'opinion publique internationale et a mis en évidence la nécessité urgente de protéger l'environnement, tout en favorisant l'adoption de lois et de réglementations plus strictes en matière de protection environnementale.

Au-delà de cette catastrophe, d'autres problèmes environnementaux majeurs menacent l'équilibre de la planète. La surexploitation des ressources naturelles constitue un défi crucial, caractérisé par une exploitation massive des richesses naturelles et l'épuisement rapide des ressources non renouvelables, telles que le pétrole. La désertification représente également un phénomène préoccupant, se traduisant par la perte de fertilité des sols et la dégradation des terres agricoles. À cela s'ajoute l'effet de serre, lié à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, qui contribue au réchauffement climatique. Enfin, la croissance démographique rapide exerce une pression considérable sur les ressources naturelles, les écosystèmes et les infrastructures, rendant plus complexe la gestion durable du développement.

- **Problèmes sociaux et économiques avant l'apparition du DD :**

Les inégalités sociales et économiques se manifestent par la pauvreté dans de nombreuses régions du monde, par l'absence d'accès équitable aux ressources et aux services de base tels que l'eau potable, la santé et l'éducation, ainsi que par la concentration des richesses dans les pays développés. Par ailleurs, le modèle économique linéaire et non durable repose sur une logique de « produire, consommer, jeter », sans prendre en considération la fin de vie des produits ni le recyclage des déchets.

2.1.2. La première journée de la terre (1970)

Le 22 avril 1970, aux États-Unis, près de 20 millions de personnes ont participé à un vaste mouvement citoyen connu comme la première Earth Day (Journée de la Terre). Cette initiative a été lancée par le sénateur américain Gaylord Nelson, profondément préoccupé par les conséquences de la pollution industrielle et des marées noires, afin de sensibiliser l'opinion

publique et d'encourager une mobilisation nationale en faveur de la protection de l'environnement. Des manifestations, des rassemblements et des activités éducatives ont été organisés à travers le pays, impliquant étudiants, associations et citoyens.

Ce mouvement a marqué un tournant majeur dans la prise de conscience écologique et a contribué au renforcement des politiques environnementales. Aujourd'hui, la Journée de la Terre est devenue un événement mondial célébré chaque 22 avril dans plus de 193 pays, mobilisant des millions de personnes autour d'actions concrètes telles que le reboisement, le nettoyage des espaces naturels et la promotion du développement durable.

2.1.3. Les sommets de la terre

Les Sommets de la Terre sont des rencontres sous formes de conférence internationale organisées par l'ONU pour traiter les enjeux environnementaux et sociaux.

- **Premier Sommet de la Terre : Stockholm (1972)**

Le premier Sommet de la Terre s'est tenu du 5 au 16 juin 1972 à Stockholm, en Suède, avec pour objectif principal la protection de l'environnement. Cette rencontre a marqué la première reconnaissance internationale des problèmes environnementaux, a conduit à la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), basé à Nairobi, et a mis en évidence le lien étroit entre environnement et développement.

- **Deuxième Sommet de la Terre : Rio de Janeiro (1992)**

Le deuxième Sommet de la Terre s'est tenu du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil, avec pour objectif d'aligner la protection de l'environnement et le développement économique. Il a abouti à la fixation des 27 principes destinés à guider les pays vers le développement durable, à la signature de trois conventions majeures, la convention sur les changements climatiques, la convention sur la lutte contre la désertification et la convention sur la diversité biologique, à la création de la commission du développement durable de l'ONU, ainsi qu'à l'adoption de l'Agenda 21, un plan d'action pour le développement durable aux niveaux mondial, national et local.

- **Troisième Sommet de la Terre : Johannesburg (2002)**

Le troisième Sommet de la Terre s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Son objectif était de dresser le bilan des dix années écoulées depuis Rio de Janeiro et de renforcer la mise en œuvre réelle du développement durable. Les principaux résultats ont consisté à apporter des réponses aux crises sociales et environnementales causées par la mondialisation accélérée, à inciter les pays non engagés à respecter l'Agenda 21 et à prendre l'engagement de réduire le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable.

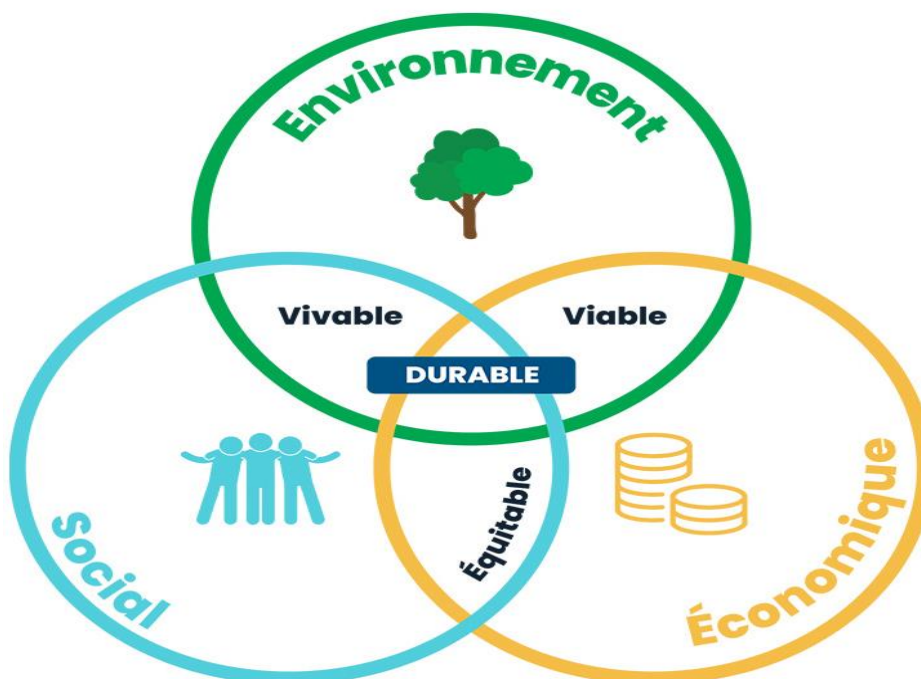
- **Quatrième Sommet de la Terre : Rio+20 (2012)**

Le quatrième Sommet de la Terre s'est tenu du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro, au Brésil. Son objectif était de réaffirmer les engagements pris lors du Sommet de 1992 et de poser les bases d'une nouvelle gouvernance mondiale du développement durable. Les principaux résultats ont été la publication du document final intitulé « L'avenir que nous voulons », signé par 193 États, ainsi que la promotion de l'économie verte dans le cadre du développement durable. Ce sommet est considéré comme une base solide pour l'adoption officielle des 17 ODD dans le cadre de l'Agenda 2030.

2.2.Cadre conceptuel du Développement Durable

Le Rapport Brundtland est un nom donné à une publication, officiellement intitulée « Notre avenir à tous », publiée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, présidée par : Gro Harlem Brundtland. Ce rapport définit le DD comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition met l'accent sur deux points essentiels, à savoir : la satisfaction des besoins essentiels et le respect des limites écologiques de la planète.

Figure 1 : Les piliers et les principes du DD



Source : Auteur

Le développement durable repose sur un équilibre entre plusieurs dimensions essentielles qui permettent de répondre aux besoins présents sans compromettre ceux des générations futures.

Il s'appuie principalement sur trois piliers complémentaires : l'économie, le social et l'environnement. Chacun de ces piliers joue un rôle spécifique mais interconnecté.

Le pilier économique vise à assurer une croissance économique responsable, c'est-à-dire une croissance qui ne doit pas épuiser les ressources ni nuire à l'environnement. Cela passe par plusieurs initiatives concrètes : soutenir les entreprises écoresponsables, qui réduisent leur impact environnemental en utilisant des énergies renouvelables et en recyclant leurs déchets ; développer les énergies renouvelables afin de diminuer la dépendance aux sources polluantes ; et encourager l'économie circulaire, qui cherche à limiter le gaspillage par le recyclage et la réparation des produits.

Le pilier social vise à garantir la justice sociale, l'égalité, la cohésion entre les peuples et une meilleure qualité de vie pour tous. Il cherche à créer une société plus équitable où chacun a accès aux mêmes opportunités et où les droits fondamentaux sont respectés. Concrètement, cela passe par des mesures visant à réduire les inégalités économiques et sociales, à lutter contre la pauvreté et à améliorer les conditions de travail. Il inclut également la promotion de l'égalité des sexes, la protection des minorités et le renforcement de l'inclusion sociale. Enfin, le pilier social encourage la solidarité et le soutien mutuel, afin de construire des communautés plus fortes et plus harmonieuses.

Le pilier environnemental vise à protéger les ressources naturelles, préserver la biodiversité et limiter la pollution afin d'assurer un équilibre durable entre l'homme et la nature. Il implique des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies propres. La préservation des forêts et des espaces naturels est essentielle pour maintenir les écosystèmes et la diversité des espèces. Par ailleurs, économiser l'eau et gérer efficacement les ressources hydriques permet de garantir leur disponibilité pour les générations futures. Enfin, réduire les déchets et encourager le recyclage contribue à diminuer l'impact environnemental des activités humaines et à promouvoir un mode de vie plus responsable.

Cependant, l'interaction entre les piliers du développement durable donne naissance à trois principes complémentaires. Le principe de viabilité résulte de la combinaison de l'économie et de l'environnement : un projet est viable s'il est à la fois économiquement rentable et respectueux de l'environnement, comme le développement des énergies renouvelables, qui génère des profits tout en limitant la pollution. Le principe de vivabilité, issu de l'interaction entre l'environnement et le social, garantit un cadre de vie sain et agréable pour tous, par exemple en assurant l'accès à l'eau potable et à des logements sains. Enfin, le principe d'équité,

qui combine le social et l'économie, vise à permettre à chacun d'accéder aux ressources et aux opportunités économiques, tout en réduisant les inégalités, ce qui se traduit par des salaires justes, un accès équitable à l'emploi et des actions contre la pauvreté et la corruption.

2.3. Le passage de l'Agenda 21 vers l'Agenda 30

Le passage de l'Agenda 21 à l'Agenda 2030 représente une avancée importante dans l'approche du développement durable par la communauté internationale, tout en s'appuyant également sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Tableau 1: Le passage de l'Agenda 21 vers l'Agenda 30

Critères	Agenda 21	Agenda 2030 (ODD)
Date d'adoption	1992	2015
Contexte	Sommet de la Terre (Rio+5)	Sommet de l'ONU sur le développement durable (New York)
Nature	Plan d'action non contraignant	Programme universel avec des objectifs mesurables
Nombre d'objectifs	Aucun chiffrage précis	17 Objectifs de Développement Durable (ODD)
Thèmes dominants	Environnement, lutte contre la pauvreté	Environnement, économie, société, paix, justice, partenariats
Mise en œuvre	Basée sur la volonté locale	Basée sur des engagements mondiaux et la suivie par l'ONU

Source : Auteur

En 2000, l'ONU a fixé huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) visant à améliorer les conditions de vie dans le monde d'ici 2015. Ces objectifs, adoptés par 189 pays, étaient d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, d'assurer l'éducation primaire pour tous, de

promouvoir l'égalité des sexes, de réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans, d'améliorer la santé maternelle, de combattre le VIH/sida, d'assurer un environnement durable et de mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les OMD ont permis des progrès significatifs, qui se traduit par : la pauvreté extrême a diminué de moitié, l'accès à l'éducation primaire a nettement augmenté, moins de décès infantiles et maternels et un meilleur accès à l'eau potable.

En 2015, l'ONU a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui comprend les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Cette adoption marque une transition importante : les ODD remplacent les OMD en élargissant leur portée et sont conçus pour répondre aux défis mondiaux complexes tels que le changement climatique, les inégalités, la pauvreté, la paix et la justice. L'Agenda 2030 repose sur le principe de « ne laisser personne de côté » et propose une vision universelle, applicable à tous les pays du monde.

Cependant, les 17 ODD forment un ensemble cohérent visant à transformer notre monde d'ici 2030 en garantissant la prospérité, l'équité et la durabilité. Ils couvrent des enjeux variés et interconnectés, tels que l'éradication de la pauvreté et de la faim, l'accès à la santé et à l'éducation de qualité, l'égalité entre les sexes, la promotion de l'emploi décent et de la croissance économique, ainsi que la réduction des inégalités. Les ODD incluent également la préservation de l'environnement à travers la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et le développement des villes et communautés durables. Ensemble, ils constituent un cadre global qui encourage la coopération internationale, la responsabilité sociale et la mobilisation de tous les acteurs pour bâtir un avenir plus juste, inclusif et respectueux de la planète.

3. L'action sociale face aux ODD : cadres et stratégies

3.1.Cadre conceptuel de l'action sociale

L'action sociale désigne l'ensemble des interventions et des politiques mis en œuvre pour prévenir ou corriger les situations de vulnérabilité et d'exclusion qui affectent les individus ou les groupes au sein de la société. Elle repose sur des valeurs fondamentales comme : la solidarité, la justice sociale, l'égalité des chances et le respect de l'être humain.

3.1.1. Différence entre action sociale et aide humanitaire

l'action sociale agit dans la durée pour garantir la justice sociale, tandis que l'aide humanitaire répond à une urgence immédiate.

Tableau 2 : Différence entre action sociale et aide humanitaire

Critères	Action sociale	Aide humanitaire
Contexte	Intervient dans un cadre national ou local, souvent institutionnalisé.	Intervient dans des contextes de crise (guerres, catastrophes naturelles, ...)
Objectif	Accompagner, insérer et améliorer la qualité de vie des individus.	Secourir immédiatement et sauver des vies. (urgence)
Durée d'intervention	Souvent de moyen et long terme, avec suivi et accompagnement.	Court terme, centrée sur l'urgence.
Acteurs principaux	L'État, ONG, les associations, les entreprises et les citoyens.	Les ONG, les organismes de secours, volontaires.
Nature de l'aide	Sociale, éducative, psychologique, écologique, économique.	Matérielle, médicale, la nourriture,...

Source : Auteur

3.1.2. Les acteurs de l'action sociale

L'action sociale repose sur une coopération structurée entre plusieurs acteurs :

- **L'État** : jouent un rôle central dans l'organisation et la mise en œuvre de l'action sociale. Domaines d'intervention de l'État : garantir la cohésion et la paix sociale, assurer l'accès de tous aux droits fondamentaux, définir les grandes orientations nationales de la politique sociale (logement, emploi, santé, ...), mettre en place les lois et les programmes nationaux (plan de lutte contre la pauvreté), ...
- **Les ONG** : sont des structures indépendantes, à but non lucratif, qui mènent des actions de solidarité à l'échelle internationale. Domaines d'intervention des ONG : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les aide médicale et humanitaire, l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation, assurer le soutien aux migrants, ...
- **Les associations** : jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'action sociale au niveau local et national. Elles agissent souvent dans une logique de proximité. Domaines d'intervention des associations : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, lutter contre l'exclusion, la précarité et la discrimination, promouvoir la solidarité et la cohésion sociale, apporter une aide concrète (alimentaire, vestimentaire, accompagnement social, ...), ...

- **Les Institutions Privées et Entreprises Sociales :** Le secteur privé joue également un rôle dans l'action sociale, notamment par le biais de la RSE, et les entreprises de l'ESS participent activement dans l'action sociale. Domaines d'intervention : concilier efficacité économique et utilité sociale, financement des projets solidaires, développement et adoption de la RSE, création d'une entreprise sociale engagées dans des problèmes sociaux, ...
- **Les Citoyens :** sont dans le cœur du processus et peuvent contribuer activement à l'action sociale. Leur rôle consistent à : renforcer la solidarité à travers le bénévolat, la création des mouvements solidaire (répondre à des situation d'urgence), stimuler le passage vers une gouvernance participative, favoriser la citoyenneté active et la participation sociale, ...

3.1.3. Les finalités de l'action sociale

L'action sociale vise à prévenir les difficultés avant qu'elles ne deviennent des situations d'urgence, par des politiques d'insertion et un meilleur accès au logement ou à la santé. Elle accompagne également les personnes en difficulté en leur offrant un soutien matériel, psychologique ou éducatif, tout en favorisant la cohésion sociale et en renforçant le lien entre les citoyens. Par ailleurs, elle cherche à promouvoir l'autonomie des individus pour leur permettre d'exercer pleinement leurs droits et de participer activement à la vie sociale. L'action sociale ne se limite donc pas à l'assistance : elle vise également la transformation des conditions sociales et la réduction des inégalités à travers des actions durables.

3.2.Stratégies pour répondre efficacement aux ODD via l'action sociale

L'atteinte des ODD passe par une action sociale structurée, coordonnée, inclusive et durable. Les acteurs sociaux jouent un rôle déterminant dans la réalisation des ODD.

- **Renforcement des capacités des acteurs sociaux :**

Le renforcement des capacités vise à doter les acteurs sociaux des compétences, outils et ressources nécessaires pour concevoir et réaliser des projets en lien avec les ODD. Cela passe par le développement de programmes de formation sur la gestion de projets, la planification stratégique, la communication, ainsi que par la création de plateformes d'échange entre organisations pour partager les expériences réussies.

- **Assurer l'évaluation et le suivi des actions :**

L'évaluation et le suivi permettent de mesurer les progrès réalisés et de garantir le succès des actions entreprises. Cela implique la collecte et l'analyse des données afin d'assurer un suivi continu des projets, ainsi que la transparence et la communication des résultats, par la

publication régulière de rapports d'évaluation visant à renforcer la confiance des partenaires et du public.

- **Promotion de l'inclusion sociale :**

L'action sociale repose sur des approches participatives, en encourageant la participation active de tous. Elle favorise également le dialogue multipartite, en promouvant la concertation entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les citoyens afin d'assurer une action coordonnée. Par ailleurs, elle intègre la lutte contre les discriminations en mettant en place des politiques d'égalité et d'équité sociale.

- **Sensibilisation et éducation pour une participation citoyenne active :**

Il est essentiel de mener des campagnes de sensibilisation en utilisant les médias traditionnels et numériques pour informer sur les enjeux des ODD. L'éducation à la citoyenneté et au développement durable doit également être renforcée en intégrant les ODD dans les programmes scolaires et les formations communautaires. Parallèlement, il convient d'encourager l'engagement civique en promouvant le bénévolat, les initiatives locales et les mouvements citoyens.

4. Conclusion

Le développement durable s'impose aujourd'hui comme un cadre incontournable pour guider les actions tant au niveau mondial que local, visant à concilier croissance économique, justice sociale et protection de l'environnement. Cependant, le passage de l'Agenda 21 à l'Agenda 2030 traduit une évolution majeure dans la gouvernance mondiale du développement durable. Avec l'adoption des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), la communauté internationale s'est dotée d'un programme universel, mesurable et inclusif qui élargit l'ambition initiale des Objectifs du Millénaire. Ces objectifs, couvrant des thématiques interconnectées telles que la lutte contre la pauvreté, la protection de la biodiversité, la promotion de la paix et de la justice, reposent sur le principe fondamental de ne laisser personne de côté.

L'action sociale apparaît ainsi comme un levier essentiel pour atteindre les ODD, en particulier ceux liés à la justice sociale, à l'inclusion et à la réduction des inégalités. Contrairement à l'aide humanitaire qui agit en urgence, l'action sociale déploie des interventions durables visant à accompagner les publics vulnérables dans une logique d'autonomisation et d'intégration. Elle mobilise une diversité d'acteurs qui, par leurs complémentarités, renforcent la cohésion sociale et favorisent la participation active des citoyens. Les stratégies efficaces incluent notamment le

renforcement des capacités des acteurs sociaux, l'évaluation rigoureuse des projets, la promotion de l'inclusion sociale, ainsi que la sensibilisation et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable. Ces axes contribuent à une action sociale innovante, inclusive et orientée vers les transformations profondes nécessaires pour un développement véritablement durable.

En définitive, le développement durable ne peut se concevoir en dehors d'une dynamique sociale forte, intégrant à la fois les enjeux environnementaux et économiques mais surtout la dimension humaine. L'avenir repose sur la capacité collective à conjuguer ces trois dimensions, à renforcer les synergies entre acteurs et à instaurer une gouvernance participative et transparente. Ce chemin vers un avenir plus juste, équitable et respectueux de la planète invite à repenser nos modes de production, de consommation et d'organisation sociale, plaçant l'être humain et la nature au cœur des préoccupations.

Bibliographie

- (1). (Brundtland Report) World Commission on Environment and Development. (1987). Our Common Future. Oxford University Press.
- (2). Ansori, S., & Yusuf, R. (2021). Addressing the Global Environmental Crisis: Strategies for Sustainable Development. West Science Social and Humanities Studies.
- (3). Benmahane, M. (2018). Économie verte et développement durable au Maroc : Bilan et perspectives. Journal d'Économie, de Management, d'Environnement et de Droit (JEMED), 1(1).
- (4). Boutti, R., El Amri, A., Rodhain, F., & Oulfarsi, S. (2020). Stratégie des Mécanismes de Développement Propre au Maroc : Paradigmes et modèles environnementaux d'un développement durable. Revue de Recherches en Économie et en Management Africain, 4(2).

- (5). Del Vecchio, K., & Kuper, M. (2021). La mise en visibilité des eaux souterraines au Maroc : Un processus historiquement lié aux politiques de développement de l'irrigation. *Développement durable et territoires*, 12(3).
- (6). Développement territorial durable au Maroc : cas de la région du Nord. (2025). *Revue des Études Multidisciplinaires en Sciences Économiques et Sociales*.
- (7). Ed-Daou, M. (2025). L'économie verte, condition déterminante du développement durable : quelles stratégies de l'État marocain ? *Journal d'Économie, de Management, d'Environnement et de Droit*.
- (8). El Majjaoui, A., El Haddadi, A., Bahri, A., Bouhafer, F., Rharrabe, K., & Ouald Chaib, S. (2026). Mapping Morocco's scientific contribution to the sustainable development goals (2015–2024): a bibliometric analysis. *Discover Sustainability*.
- (9). Haut-Commissariat au Plan. (2025). *Développement durable au Maroc*.
- (10). Kasmi, M., Ammi, A., & Bakkali, S. (2024). L'émergence des pratiques de développement durable : panorama de la logistique verte au Maroc. *Revue Française d'Economie et de Gestion*.
- (11). Lusseau, D., & Mancini, F. (2018). The sustainability of global goal interactions varies by country income and is disproportionately influenced by inequalities. *arXiv*.
- (12). Majdoubi, H. (2016). Le développement durable en droit marocain entre utopie et réalité. *Revue Juridique de l'Environnement*, 41(3), 536–550.
- (13). Persello, C., Wegner, J. D., Hänsch, R., et al. (2021). Deep Learning and Earth Observation to Support the Sustainable Development Goals. *arXiv*.
- (14). Roose, É., Sabir, M., & Laouina, A. (2010). *Gestion durable de l'eau et des sols au Maroc : Valorisation des techniques traditionnelles méditerranéennes*. IRD Éditions.
- (15). Sarwar, M. S. (2024). Climate Change and Sustainable Development. *IQĀN Journal*.
- (16). Yahyaoui, R., & Bouchakour, S. (2024). La souveraineté économique nationale et développement territorial durable au Maroc. *New Journal for Science Vulgarization*, 3(1).